

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES ARRAS, le 9 novembre 2009
BUREAU DE L' ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE L' ETAT-
CIVIL
Affaire suivie par Mme COUVELAERE
Tél. : 03.21.21.22.14
Mel : veronique.couvelaere@pas-de-calais.pref.gouv.fr

Le PREFET du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Département

(en communication à Mesdames et Messieurs
les Sous-Préfets d'arrondissement)

Objet : Traitement des déclarations de perte ou vol de passeports et cartes nationales d'identité.

P. J. : Deux .

Vos service ayant en charge l'accueil et l'enregistrement des dossiers des demandeurs de cartes nationales d'identité et, pour certains d'entre vous, de passeports, vous êtes amenés à connaître les déclarations de **perte ou de vol** de ces titres effectuées dans les services de police et de gendarmerie, ces déclarations, dont vous trouverez un modèle en annexe I, constituant un élément à produire obligatoirement à l'appui d'une demande de renouvellement de titre dans une telle circonstance.

Par ailleurs, les personnes ayant perdu leur passeport ou leur CNI qui souhaitent renouveler leur titre peuvent s'adresser directement à vos services, qui leur font alors remplir un formulaire spécifique (cf.annexe II) de déclaration de **perte**.

A cette occasion, je vous serais obligé de bien vouloir veiller à l'exactitude et à la complétude des renseignements fournis, qui doivent comporter, dans la mesure du possible, le numéro du titre perdu.

Je rappelle également qu'il appartient aux services des mairies concernées par les demandes de passeports biométriques d'enregistrer l'évènement de perte ou de vol dans l'application TES.

.../...

Par contre, ce sont les services de la Préfecture, ou des Sous-Préfectures, selon le cas, qui procèdent à l'enregistrement des déclarations de perte ou de vol des passeports Delphine et des CNI dans les applications correspondantes, à savoir Delphine et FNG - Fichier National de Gestion des CNI-.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Raymond LE DEUN